

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Jean-Paul JESSIONESSE, Christian PORTIER, Michel BOUCHE, Bernard BONENFANT, Laurent BRAGUE, Michel ROYER.

Absents excusés : Mme Dominique LE FOUEST, M. Daniel MONTOUILLOUT

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modalité de remboursement des frais d'eau et d'électricité par le SICR Chesley/Etourvy et le Comité de gestion de la cantine scolaire d'Etourvy.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 27 Février 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Modalité de remboursement des frais d'eau et d'électricité par le SICR Chesley/Etourvy et le comité de gestion de la cantine scolaire d'Etourvy

La commune ayant l'obligation de justifier chacune de ses recettes, le conseil municipal décide de repréciser par délibération les modalités de remboursement de frais qu'elle appelle auprès du SICR et du Comité de gestion de la cantine scolaire et qui sont les suivantes :

1) Electricité

SICR Chesley/Etourvy :

Abonnement : 14/24 du tarif

Consommation : en fonction du relevé spécifique du compteur de l'école

Cantine scolaire :

Abonnement : 50 % du tarif

Consommation : 60 % de la consommation relevée

A cela s'ajoutent les taxes, contributions diverses et TVA en vigueur à la date de facturation.

2) Eau

Consommation : Montants calculés en fonction des relevés des compteurs d'eau et du prix moyen du m³, auxquels il faut ajouter les redevances et taxes en vigueur à la date de facturation.

Orientations budgétaires : travaux à inscrire au budget 2018

D. L'homme fait le point sur les projets qui ont été programmés et validés par le conseil municipal et qui sont à inscrire au budget 2018 ainsi que sur les autres travaux actuellement à l'étude :

Travaux à inscrire au budget 2018 :

1° *Restauration de l'église Saint Georges* : coût des travaux 315 638.40 € H.T. soit 378 766.08 € T.T.C. Le montant des subventions accordées à ce jour s'élève à 194 819.30 € soit 61.72 % du coût des travaux.

D'autres pistes de financement sont à l'étude :

- Sauvegarde de l'Art Français : le dossier est en cours. Le comité qui attribuera les aides est fixé au 19 juin. Les travaux ne pourront donc pas commencer avant cette date pour respecter les règles de la Sauvegarde.
- Dispositif Stéphane Bern : l'église aurait été retenue dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern par le gouvernement pour identifier les monuments en péril et aider à leur restauration. A ce jour, rien d'officiel n'est décidé.
- Souscription publique : Un groupe de suivi et de prospection en lien avec l'Association du Patrimoine Saint Georges s'est réuni le 1^{er} avril dernier avec pour objectif d'assurer le succès de cette opération.

2° *Travaux de rénovation énergétique au Domaine St Georges* :

- Les travaux de chauffage et d'isolation sont terminés
- Les menuiseries sont en cours de fabrication et devraient être posées prochainement.

Travaux à l'étude :

1° *Maison « Saunier »* : une lettre d'intention a été envoyée à la Région le 20 Décembre pour le projet de création d'un nouveau gîte. La commune doit maintenant envoyer son dossier complet de demande de subvention.

2° *Landion* : nous sommes dans l'attente de la réponse de la Direction Départementale des Territoires afin de pouvoir lancer l'enquête publique qui devrait se tenir en juin prochain.

3° *Assainissement non collectif* : une modification du plan de zonage est nécessaire pour lancer une opération groupée de réhabilitation des assainissements au niveau de la commune.

Compte administratif 2017

Après s'être fait présenter les comptes de l'année 2017, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité par 7 voix pour le compte administratif (le Maire n'ayant pas pris part au vote) qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Excédent fin 2016 reporté :	99 018.19 €
Recettes de l'exercice :	184 984.53 €
Dépenses de l'exercice :	140 174.91 €
Excédent de fonctionnement fin 2017 :	143 827.81 €

Investissement :

Déficit antérieur reporté :	37 743.26 €
Recettes de l'exercice :	50 721.26 €
Dépenses de l'exercice :	43 275.15 €
Déficit d'investissement fin 2017 :	30 297.15 €

Ce qui laisse un excédent global fin 2017 de 113 530.66 €.

Compte de gestion du receveur 2017

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Lhomme Dominique, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2017

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 143 827.81 €, et un déficit d'investissement de 30 297.15 €. En tenant compte des restes à réaliser de 80 032.00 € en dépenses d'investissement et de 19 135.00 € en recettes d'investissement,

Le conseil municipal décide, par 8 voix pour, d'affecter le résultat 2017 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 :	91 194.15 €
Ligne 002 : Excédent reporté :	52 633.66 €

Vote du taux des 4 taxes communales, des subventions et du budget primitif 2018

Après lecture et explication de certains comptes du document budgétaire, le Conseil Municipal, par 8 voix pour :

DECIDE de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir le taux des taxes directes locales.

Taxes	Bases d'imposition	Taux votés	Produits attendus
Taxe Habitation	168 000	21.67 %	36 406 €
Taxe Foncière (bâti)	116 000	20.82 %	24 151 €
Taxe foncière (non bâti)	42 500	29.00 %	12 325 €
C.F.E.	16 700	16.81 %	2 807 €
Total			75 689 €

VOTE les subventions suivantes aux associations :

- Anciens d'AFN : 40 €
- Cantine scolaire : 451 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 550 €
- Foyer rural Etourvy animation : 305 €
- Coopérative scolaire Etourvy : 100 €
- Syndicat viticole du sud barrois : 40 €
- Compagnie Polychrome : 1 500 €

VOTE le budget primitif 2018 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 216 950 €
- Dépenses : 271 805 €

Excédent prévisionnel au 31.12.2018 : 54 855 €

Section d'investissement :

- Recettes : 590 978 €
- Dépenses : 590 978 €

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

Elle aura lieu le Samedi 28 avril 2018 à 18 heures au cimetière.

Cérémonie du 8 Mai : Dépôt de gerbe au monument aux morts. Rendez-vous à 10 h 45 devant la mairie.

Souscription publique : Environ 1000 € ont été reçus à ce jour.

Adhésion à la Fondation du patrimoine :

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion et de verser chaque année la cotisation dont le montant s'élève pour 2018 à 55 €.

Désherbage de la voirie et des espaces communaux

D. Lhomme a reçu une entreprise qui propose des produits homologués pour le désherbage de la commune. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition.

Composteur cimetière : La communauté de communes a jugé qu'elle collectait trop de déchets verts dans les cimetières des communes. Un composteur sera mis en place dans chacun d'eux avec nécessité de tri. La charge de l'entretien de ce nouvel équipement revient à la commune.

Informations et questions diverses

- Réunion du COPE (Conseil d'Orientation de la Politique de l'Eau qui remplace l'ancien Syndicat des Eaux Etourvy/Chaserey) : Une réunion a eu lieu dernièrement avec les communes de Chaserey, Trichey, Quincerot et Villiers le Bois concernant le regroupement de l'ensemble de ces communes au sein d'un même COPE et plus particulièrement les conséquences financières. Cette rencontre en présence des représentants du SDDEA a mis en évidence qu'avec le regroupement toutes les tâches qui étaient faites jusqu'à présent par des bénévoles mais aussi qu'avec tous les travaux réglementaires qui seront réalisés par le Syndicat des eaux, le prix du m3 d'eau devrait augmenter ainsi que l'abonnement.
- Borne électrique : Des problèmes liés à son utilisation ont été relevés et devraient se résoudre prochainement. Il est à noter qu'il est nécessaire d'avoir une carte d'abonnement ou un smartphone pour se servir de la borne (une simple carte bancaire ne suffit pas).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire
M. LHOMME Dominique